



RÉSUMÉ : RAPPORT D'ÉVALUATION

DU MODÈLE D' ACTIONS INTERSECTORIELLES **CSVC**

*Secrétariat
à la condition
féminine*

Québec 

Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat
Égalité entre les hommes et les femmes

Mars 2017

Comité de recherche

Lucie Proulx, agente de recherche, programme court en évaluation de programme public de l'École nationale d'administration public (ENAP)
 Pierre Potvin, Ph.D., ps-ed, professeur titulaire associé au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières
 Denise Tremblay, psychologue, directrice de La Séjournelle
 Réal Boisvert, sociologue, retraité de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Révision

Louise-Riendeau, criminologue, présidente du Carrefour sécurité en violence conjugale
 Lucie-Ève Bourque, doctorante, département des Lettres et communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Collaboration anonyme

Les 13 femmes victimes de violence conjugale

Collaboration

L'ensemble des organisations partenaires de la Mauricie membres du Carrefour sécurité en violence conjugale en 2016

- Bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- CAVAC de la Mauricie
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CHRTR)
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- De Connivence – Maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Direction générale des services correctionnels
 - Services professionnels correctionnels
 - Établissement de détention de Trois-Rivières
- L'Accord Mauricie – Centre d'intervention pour conjoints à comportements violents et contrôlant
- La Séjournelle – Maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Le FAR – Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et en difficulté
- Maison Radisson – Centre résidentiel communautaire



Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat
Égalité entre les hommes et les femmes



C.P 1464, Shawinigan-Sud (Québec) G9P 4R2
 Téléphone : 819.731.0537 – Télécopie : 819.536.0908
 carrefoursecuriteenvc@gcoqble.ca

Référence bibliographique : Ce rapport doit être cité dans les ouvrages de la façon suivante : Proulx, L., Potvin, P., Tremblay, D., Boisvert, R. (2017). Rapport d'évaluation du modèle d'actions intersectorielles CSVC. Shawinigan : Carrefour sécurité en violence conjugale.



Les membres du conseil d'administration du *Carrefour sécurité en violence conjugale* (CSVC) remercient les victimes de violence conjugale et tous les partenaires qui ont accepté de contribuer à cette démarche évaluative. Le temps, si précieux, investi pour les entrevues, les rencontres, les appels téléphoniques, les courriers électroniques et les réponses aux questionnaires ont largement contribué à la collecte de données révélatrices sur les effets de l'implantation du modèle d'actions intersectorielles Carrefour sécurité en violence conjugale.

Madame Lucie Proulx, agente de recherche, adresse des remerciements bien sincères aux membres du comité d'évaluation du modèle d'actions intersectorielles CSVC, plus particulièrement à monsieur Pierre Potvin, Ph.D. ps.ed., professeur titulaire associé au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières qui a supervisé assidûment les démarches d'évaluation. À madame Denise Tremblay, psychologue et directrice de La Séjournelle pour sa connaissance intrinsèque du modèle. À monsieur Réal Boisvert, sociologue, présent au comité jusqu'en avril 2016 et à madame Louise Riendeau, présidente du *Carrefour sécurité en violence conjugale*, pour sa lecture des documents.

L'investissement des organisations membres du *Carrefour sécurité en violence conjugale*, en termes de temps consacré, a également été considérable et très apprécié. Sans leur implication dans le processus d'évaluation du modèle CSVC, la démarche d'évaluation n'aurait pas été possible.

Des remerciements sont également adressés à tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette évaluation, et plus particulièrement, aux femmes victimes de violence conjugale qui ont accepté de participer aux entrevues réalisées. Leur histoire fut riche d'enseignement.

Finalement, le conseil d'administration du *Carrefour sécurité en violence conjugale* (CSVC) remercie le *Secrétariat à la condition féminine* pour son investissement financier. Le regard critique que la démarche d'évaluation pose sur les actions pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et des proches est précieux.



REMERCIEMENTS	III
1. INTRODUCTION	01
2. LE BUT ET LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DU MODÈLE CSVC	03
3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	03
3.1 Est-ce que la formation permet aux intervenants de maîtriser le « modèle » et l'outil d'évaluation ?	03
3.2 Quel est le niveau d'utilisation des outils du « modèle » ?	05
3.3 Quel est l'effet de l'utilisation du « modèle » sur le travail en partenariat ?	05
3.4 Quel est l'effet du « modèle » sur la perception de la sécurité des victimes ?	06
3.5 Quels sont les facteurs de réussite et les obstacles à l'utilisation du « modèle »	06
3.6 Les limites de l'évaluation.....	07
4. RECOMMANDATIONS	08
Annexe 1 : Liste des documents produits – Évaluation du modèle d'actions intersectorielles CSVC.....	11
Annexe 2 : Le modèle d'actions intersectorielles Carrefour sécurité en violence conjugale	15
<u>ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX</u>	
ILLUSTRATION 1 : IDÉE MAITRESSE DU MODÈLE CSVC.....	01
TABLEAU 1 : LES PRINCIPES DIRECTEURS DU CSVC.....	17
ILLUSTRATION 2 : ORGANIGRAMME DU MODÈLE CSVC.....	17
TABLEAU 3 : LE CADRE COMMUN.....	18
ILLUSTRATION 3 : LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ DES VICTIMES ET DES PROCHES.....	18
ILLUSTRATION 4 : EXEMPLE D'APPLICATION DES IMPACTS D'UNE MESURE DE RÉFÉRENCE.....	21

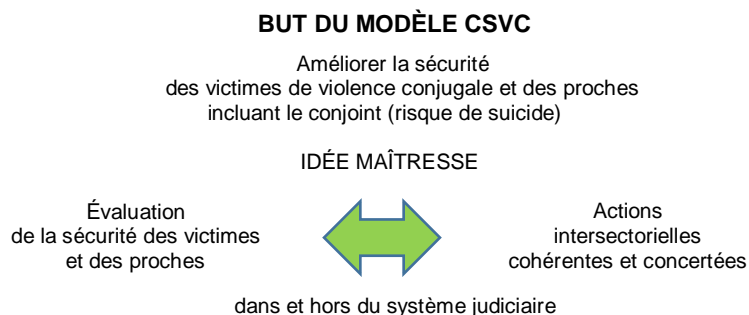


RAPPORT D'ÉVALUATION DU MODÈLE D' ACTIONS INTERSECTORIELLES
CARREFOUR SÉCURITÉ EN VIOLENCE CONJUGALE (CSVC)

1. INTRODUCTION

Le modèle d'actions intersectorielles *Carrefour Sécurité en Violence Conjugale* (CSVC) est le résultat de la mobilisation d'organisations issues des secteurs de l'intervention psychosociale, policière, judiciaire, correctionnelle et universitaire qui désiraient améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et de leurs proches, incluant le conjoint pouvant présenter un risque suicidaire. Il a été conçu et expérimenté² dans le district judiciaire de Saint-Maurice. L'idée qui est à la base du modèle d'actions intersectorielles Carrefour sécurité en violence conjugale, est la suivante :

Illustration 1 – Idée maîtresse du modèle CSVC



« Une meilleure évaluation de la sévérité d'une dynamique de domination conjugale est source d'impuissance pour les partenaires si elle n'est pas associée au développement de mécanismes intersectoriels permettant d'orienter l'intervention tout comme la mise en place de mécanismes intersectoriels ne peut être efficace si celle-ci ne s'appuie pas sur une meilleure cohérence dans l'évaluation de la sévérité des dynamiques de domination conjugale. »
(Tremblay, 2006).

Essentiellement, les organismes partenaires concentrent leur intervention sur deux axes, soient :

- Axe 1 :** l'amélioration des connaissances en matière d'évaluation des risques pour les victimes de violence conjugale et leurs proches, incluant le conjoint qui peut présenter un risque élevé de suicide et
- Axe 2 :** les actions intersectorielles cohérentes et concertés entre des milieux diversifiés pouvant contribuer à diminuer les risques.

² RAPPORT SYNTHÈSE – Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale – Phase II – Mise en œuvre, implantation et expérimentation du transfert – Carrefour sécurité en violence conjugale – Octobre 2008 à novembre 2012 –Projet financé par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels – Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels – La Séjournelle – Décembre 2012. 147 pages.

Le fait de partager avec d'autres organismes et personnes la responsabilité d'améliorer la sécurité des victimes et celle de leurs proches, dont le conjoint, est une prémisse à l'utilisation du modèle d'actions intersectorielles CSVC. L'activation des mesures intersectorielles se fait en fonction du niveau de risque pour la sécurité (axe 1) et du besoin d'agir en complémentarité et en cohérence avec d'autres partenaires (axe 2). Chaque organisation partenaire nomme une personne en autorité responsable de la mise en œuvre du modèle dans son organisation et une personne-ressource responsable des communications intersectorielles. Les mesures du modèle CSVC sont la « communication intersectorielle sans données nominatives », la « communication intersectorielle avec données nominatives », la « référence », la « levée d'un drapeau rouge », la tenue d'une « rencontre multipartenaire » et le travail en « cellule de crise ».

Le modèle CSVC a été développé pour que les intervenants puissent échanger des informations stratégiques dans les situations de violence conjugale à haut risque de blessure grave et de mort, et ce, afin de mettre en œuvre les actions cohérentes et concertées selon leurs mandats respectifs. Deux types de formations ont été données pour maximiser l'utilisation du modèle. Elles sont évaluées dans le présent rapport. La formation principale porte sur l'évaluation des risques pour la sécurité. L'autre traite des règles de communication entre partenaires, lorsqu'ils échangent des informations de nature confidentielle et privée.

Le but principal du modèle CSVC est donc d'assurer avec plus d'acuité la sécurité des victimes, de leur famille et des proches. Lors de l'application de mesures intersectorielles, l'ensemble des intervenants se réfèrent à un *Cadre commun d'évaluation des risques*, gage du développement d'un langage commun entre des organisations dont les valeurs, les cultures et les mandats sont diversifiés. Le *Cadre commun* comprend des codes de couleurs BLANC, VERT, JAUNE, ORANGE ET ROUGE et leurs descriptifs. Pour les organisations qui utilisent les outils d'évaluation du modèle CSVC³, l'analyse des indicateurs cliniques, actuariels et scientifiques permet non seulement d'estimer « ici et maintenant » le niveau de risque mais également les « éléments à surveiller ». C'est-à-dire les facteurs aggravants et les facteurs de protection qui peuvent avoir un impact sur l'évolution de la dynamique de domination conjugale à court, moyen et long termes.

D'ailleurs, un des résultats les plus explicites est que le modèle CSVC permet réellement de mieux évaluer les risques en discriminant et en interprétant les indicateurs qui vont faire augmenter le niveau de vigilance ou encore, l'abaisser. De plus, dans la foulée de cette même section, un peu plus d'un dossier sur cinq demande une attention particulière et peut nécessiter des actions intersectorielles pour améliorer le filet de sécurité autour des victimes et de leurs proches. [...] 2,5 % des dossiers ont été codés ROUGE (34 dossiers) et ont représenté un risque imminent de blessure grave ou de mort, incluant le risque suicidaire. Un autre résultat probant du modèle CSVC porte sur le partenariat. Les résultats démontrent que les partenaires ont des capacités de partager de l'information, à agir ensemble et la volonté de le faire. C'est à ce titre, d'ailleurs, qu'ils déplorent l'absence de certaines organisations et questionnent la pérennité du modèle CSVC dans un contexte de changement structurel et de manque de ressources financières et humaines. Il s'agit des premiers constats quant à l'impact de l'utilisation du modèle. Dans un contexte de reddition de comptes, être en mesure de discriminer la teneur des risques avec plus d'efficacité permet d'attribuer les ressources au bon endroit, au bon moment. L'impact ou l'efficacité qu'a l'utilisation du modèle intersectoriel CSVC sur l'amélioration de la sécurité des femmes est donc mesuré directement ou indirectement par le niveau d'utilisation des outils d'évaluation et le travail en partenariat. Il sera mis en exergue au fil du rapport pour cerner les effets de l'application du modèle d'actions intersectorielles CSVC.

³ RAPPORT DE RECHERCHE : Carignan, S., Potvin, P., et Tremblay, D. Validation de l'outil d'évaluation du niveau de compromission de la sécurité des victimes de violence conjugale et de leurs proches : projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale, Shawinigan, La Séjournelle. 2013. – La Séjournelle a octroyé au CSVC le droit d'utiliser la Grille d'évaluation des risques pour la sécurité dans le cadre de ses actions de formation pour soutenir l'application du modèle d'actions intersectorielles CSVC. – La Grille d'évaluation des risques pour la sécurité est disponible en version détaillée et en version abrégée. Elle peut être utilisée en format papier ou électronique. Une Fiche d'information (organisations et autorisations) et une Fiche de suivi de l'évolution des risques pour la sécurité accompagnent cet outil.

2. LE BUT ET LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DU MODÈLE CSVC

L'évaluation vise à vérifier les effets de l'utilisation du modèle d'actions intersectorielles du CSVC chez les différents partenaires en 2015-2016. Cinq questions structurent l'évaluation :

1. Est-ce que la formation permet aux intervenants de maîtriser le « modèle » et l'outil d'évaluation ?
2. Quel est le niveau d'utilisation des outils du « modèle » ?
3. Quel est l'effet de l'utilisation du « modèle » sur le travail en partenariat ?
4. Quel est l'effet du « modèle » sur la perception de la sécurité ?
5. Quels sont les facteurs de réussite et les obstacles à l'utilisation du « modèle » ?

Les participantes et les participants visés par l'évaluation sont les différents partenaires actifs dans le modèle d'actions intersectorielles CSVC :

- Participants aux deux types de formation (n = 138 participants).
- Organisations partenaires en Mauricie (n = 9 organisations).
- Femmes ayant bénéficié d'interventions modulées aux outils du modèle CSVC en maison d'hébergement (n = 13 femmes).

Six outils d'évaluations, quantitatives et qualitatives, ont été élaborés pour couvrir l'ensemble des éléments constituant les particularités du modèle d'actions intersectorielles CSVC :

- Fiches d'appréciation des formations (n = 138 participants).
- Questionnaire (en ligne) d'intégration des connaissances et amélioration des compétences (n = 96 questionnaires complétés, personnes en autorité, personnes-ressources et intervenants).
- Canevas statistique (n = 6 organisations).
- Fiche d'appréciation de la rencontre des personnes en autorité (n = 8 participants).
- Questionnaire Travailler en partenariat (n = 7 organisations).
- Entrevues semi-dirigées avec les femmes victimes (n = 13 participantes).

3. LES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

3.1 Est-ce que la formation permet aux intervenants de maîtriser le « modèle » et l'outil d'évaluation ?

Les résultats qui suivent sont tirés de la *Fiche d'appréciation des formations* administrée lors des formations d'une journée (n = 138 répondants) portant sur *L'initiation à l'évaluation de la sécurité des victimes de violence conjugale et de leurs proches* et *Le secret*

professionnel et la confidentialité en cas de danger. Dans l'ensemble, les répondants sont satisfaits des compétences qu'ils ont acquises, soit en évaluation de la sécurité, soit pour déployer les actions intersectorielles. Ils mentionnent que la formation répond à leurs besoins, permet d'améliorer les pratiques et qu'elle est pertinente et cohérente avec les objectifs poursuivis.

De façon générale, les résultats de l'évaluation sont très positifs pour les deux formations :

- Les participants estiment qu'ils sont en mesure d'expérimenter la *Grille d'évaluation des risques* dès leur retour en milieu de travail et d'échanger avec leurs collègues.
- Pour ce qui est du secret professionnel et la confidentialité en cas de danger, la formation leur permet de clarifier et de préciser les règles concernant l'échange d'informations.
- Le niveau de satisfaction des participants à l'égard des deux formations peut se qualifier d'excellent chez plus de 90 % des participants.

Les résultats qui suivent sont tirés du *Questionnaire d'intégration des connaissances et amélioration des compétences*, administré en ligne, quelque temps après la formation (n = 96 répondants).

- Entre 90 % et 95 % des répondants disent que la formation :
 - Répond à un besoin.
 - Permet d'améliorer les pratiques.
 - Est pertinente et cohérente avec les objectifs poursuivis.
- 80 % des répondants estiment que la formation est adaptée à la réalité « terrain ».
- Environ 75 % des répondants mentionnent que la formation a permis :
 - D'être en maîtrise pour appliquer les outils.
 - D'avoir l'appui des personnes-ressources qui servent de pivot quant à l'application des outils d'évaluation.
 - De mieux connaître le langage commun en matière de violence conjugale.
 - D'avoir les moyens d'agir face à la situation.
- Pour 50 % d'entre eux, il y a eu amélioration de leur perception de leur capacité d'agir suite à la formation.

On constate que les actions à entreprendre sont mieux définies et appropriées à la situation. D'après les répondants, l'utilisation de la *Grille d'évaluation des risques pour la sécurité* du modèle d'actions intersectorielles CSVC permet de construire son argumentaire et de s'appuyer sur les indicateurs et pour eux, l'investissement est rentable.

- 100 % des répondants sont « Très satisfait » ou « Satisfait » des compétences qu'ils ont acquises en évaluation des risques pour la sécurité (n = 92).

- 85 % des répondants sont « Très satisfait » et « Satisfait » des compétences qu'ils ont acquises pour déployer les actions intersectorielles (n = 46).

3.2 Quel est le niveau d'utilisation du « modèle »?

Depuis la fin de la phase d'expérimentation (2010-2012), six (6) organisations de la Mauricie et une (1) avec un mandat dans plusieurs régions sur les dix (10) ont persisté à utiliser l'outil d'évaluation des risques pour la sécurité (version détaillée ou abrégée) du modèle CSVC. Ces organisations utilisent la version qui est la plus appropriée à leurs mandats, aux situations rencontrées et au type de clientèle. Cette souplesse, dans l'adaptation du modèle aux réalités organisationnelles, constitue une particularité du modèle CSVC.

Sur les six (6) organisations de la Mauricie, quatre (4) se sont dotées, en plus, d'une procédure interne pour comptabiliser le nombre d'évaluations et de réévaluations (n = 1 364) et répertorier les mesures intersectorielles appliquées (n = 113).

- 22 % des dossiers ont été codés **ORANGE** (303 dossiers). C'est donc dire qu'un peu plus d'un dossier sur cinq demande une attention particulière et peut nécessiter des actions pour améliorer le filet de sécurité autour des victimes et de leurs proches.
- 3 % des dossiers ont été codés **ROUGE** (34 dossiers). Dans ces situations, les intervenants ont évalué être en présence d'un risque imminent de blessures graves et de mort, incluant le suicide.
- On constate que 13 % des cas ont fait l'objet d'une « hausse » du niveau de risque. À l'inverse, pour 40 % des cas, les risques ont « diminué ». Pour 41 % des dossiers, le niveau de risque s'est maintenu.
- 26 % des actions intersectorielles appliquées sont des « références intersectorielles », 24 % des « échanges sans données nominatives » et 39 % des « échanges avec données nominatives ». La « levée d'un drapeau rouge »⁴ constitue 12 % des actions. Sur le territoire à l'étude, il n'y a pas eu de « rencontre multipartenaire » ni de « cellule de crise ». Nous constatons que la gestion des situations présentant des risques élevés peut se faire en utilisant la mesure « échange avec données nominatives » qui est moins exigeante pour les organisations que la participation à une « rencontre multipartenaire » et à « une cellule de crise ».

3.3 Quel est l'effet de l'utilisation du modèle du CSVC sur le travail en partenariat ?

Brièvement, les personnes-ressources (n = 7) mentionnent :

- Qu'ils perçoivent très positivement le travail en partenariat.
- Qu'ils reconnaissent avoir développé des habiletés pour agir ensemble et ils reconnaissent l'importance de chacun des partenaires pour contrer la violence conjugale et améliorer la sécurité des victimes.

⁴ Seul un partenaire du district judiciaire de Saint-Maurice utilise la mesure intersectorielle « levée d'un drapeau rouge » qui consiste à alerter, avec autorisation, un partenaire d'une situation dont les risques sont codés ORANGE et qui peut évoluer vers un code ROUGE. Cette action s'effectue le plus souvent auprès de la Sûreté du Québec qui n'est plus officiellement membre du CSVC depuis 2012, mais qui a maintenu sa collaboration pour les situations à risques. La SQ a nommé une personne-ressource (enquête). À noter que le Service de police de Trois-Rivières a refusé à deux reprises l'invitation qui lui avait été faite de s'impliquer à titre de partenaires aux phases de développement, d'expérimentation et d'application du modèle d'actions intersectorielles CSVC.

- Que pour eux, l'utilisation du modèle entraîne une justification de la collaboration entre partenaires, une concertation dans la mise en place d'actions intersectorielles et conséquemment, la possibilité d'améliorer la sécurité des victimes et de ses proches.
- Que le travail en partenariat permet des actions intersectorielles et des collaborations cohérentes et concertées. Ils savent mieux identifier le moment pertinent pour interpeller les partenaires.
- Qu'ils en arrivent à mieux connaître le langage commun en matière de violence conjugale.
- Que suite à la formation, ils sont satisfaits des habiletés développées liées à l'évaluation des risques, du travail en partenariat et du respect de la confidentialité de chacun.

3.4 Quel est l'effet du modèle CSVC sur la perception de la sécurité ?

Dans le cadre de la présente évaluation, des entrevues ont été réalisées auprès de 13 femmes victimes de violence conjugale recrutées dans les maisons d'hébergement de Trois-Rivières et qui ont bénéficié du modèle CSVC. Les entrevues portaient sur : leur perception du sentiment de sécurité, leur capacité de faire confiance aux partenaires et leur perception du filet de sécurité. En général les résultats font ressortir les éléments suivants :

- Les femmes ont pris davantage conscience de leur situation et elles peuvent mieux évaluer les risques pour leur sécurité.
- Elles ont la perception d'avoir de l'espoir en l'avenir, de mieux contrôler leur vie et de se sentir plus libres.
- En excluant les maisons d'hébergement, les victimes ont confiance dans les ami-e-s, la famille et ensuite dans les intervenants des différents réseaux. Paradoxalement, les services policiers ont reçu à la fois la meilleure appréciation pour la « grande écoute et le soutien perçus » et à la fois la moins bonne. 62 % des femmes sont « tout à fait en accord » et 15 % sont totalement en désaccord avec l'énoncé.
- Les démarches entreprises leur ont permis de mieux connaître le processus de la violence conjugale et de prendre connaissance, pour la plupart d'entre elles, d'un filet de sécurité déployé par un ensemble de partenaires.

3.5 Quels sont les facteurs de réussite et les obstacles à l'utilisation du « modèle »?

Afin d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et celle de leurs proches, le facteur de réussite qui rallie la majorité des organisations partenaires du CSVC (n = 7) est le développement « d'un langage commun, d'une vision commune » (86 %). Les deux autres éléments mentionnés le plus souvent sont en lien avec les résultats attendus du modèle, soient, « une meilleure circulation de l'information formelle » et « l'efficacité et la cohérence des interventions » qui reviennent dans 57 % des mentions.

En ce qui concerne les obstacles, un ressort du lot. Il s'agit du « taux de roulement du personnel dans les organisations » avec 57 %. Celui-ci pourrait être un indice d'un désengagement des organisations à appliquer le modèle CSVC s'il n'était pas mis en relation avec l'ensemble des autres choix. Dans ce sens, « l'absence de certains partenaires », « le manque de coordination » et la « complexité du formulaire d'évaluation » relèvent davantage de facteurs extérieurs aux organisations. Les commentaires émis sont représentatifs d'une volonté d'assurer la pérennité des efforts consentis dans un contexte de ressources limitées et de s'assurer que le *Carrefour sécurité en violence conjugale* puissent assumer de façon stable ses mandats de coordination, de formation et de développement des compétences.

3.6 Les limites de la démarche d'évaluation

Les étapes franchies pour réaliser l'évaluation du modèle d'actions intersectorielles permettent de porter un jugement sur les limites rencontrées au niveau de la méthodologie utilisée, ainsi qu'à l'égard de certains résultats obtenus. La présente section reproduit les limites identifiées dans les sections précédentes.

QUESTIONNAIRE INTÉGRATION DES CONNAISSANCES ET AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES

- En Mauricie, 40 questionnaires complétés ont été compilés en ligne sur une possibilité de 96, soit un taux de réponse de 41,6 %. Ce taux de réponse relatif s'explique par le fait que la collecte coïncidait avec la période estivale. Ensuite, plusieurs des répondants n'ont pas d'adresse courriel professionnelle ou n'ont pas accès à Internet à leur poste de travail.

CANEVAS STATISTIQUE

- Malheureusement, il n'est pas possible d'obtenir le portrait global des évaluations réalisées sur les territoires du district judiciaire de St-Maurice et de Trois-Rivières, durant l'année 2015-2016. Chaque organisation utilise sa façon de faire pour colliger les informations. Il faut être prudent avec les comparaisons et les liens à faire puisque le nombre d'actions ne correspond pas au nombre d'individus.
- La méthode de collecte (Excel) ne permet pas de croiser des variables :
 - Le niveau de risque pour la sécurité (code couleur) et les actions intersectorielles.
 - Le changement de niveau de risque (hausse, baisse, stable) avec le niveau de risque (code de couleur).
 - Le nombre d'évaluations associé à une personne.

ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES AVEC LES FEMMES VICTIMES

- Il est important de souligner les difficultés inhérentes à retracer cette clientèle. Advenant la reproduction d'une évaluation similaire auprès des femmes, nous conseillons fortement de sélectionner seulement des candidates ayant un niveau de risque ORANGE ou ROUGE. L'échantillon de femmes interrogées est très petit. Il ne permet donc pas de généraliser à l'ensemble d'une population.
- Il aurait fallu élargir la collecte auprès des autres organisations : « Comment le modèle CSVC améliore les services reçus en CIUSSS ? Dans un Centre résidentiel communautaire pour contrevenant ? ». Ultimement, « est-ce que le modèle améliore l'efficacité des interventions ? ». L'aspect intersectoriel, comme dimension inhérente au modèle, amène un regard différent.
- Le modèle CSVC engendre essentiellement du non-événement. Il ne prétend pas faire en sorte qu'aucun homicide intrafamilial ne survienne. Il peut contribuer à améliorer le filet de sécurité des victimes et des proches, en favorisant une meilleure évaluation des risques en matière de violence conjugale, la cohérence des actions et une meilleure concertation des organisations qui peuvent contribuer à diminuer les risques.

4. LES RECOMMANDATIONS

LE MODÈLE CSVC ET SA PÉRENNITÉ

1. Investir des fonds adéquats et récurrents afin d'assurer la pérennité du modèle CSVC. L'implantation et le suivi à travers une équipe dédiée du CSVC ainsi qu'une équipe de recherche. Ces fonds permettraient de dynamiser le modèle, de toujours chercher à l'améliorer, à l'évaluer d'une façon continue et en assurer la pérennité et l'adaptabilité en fonction des contextes. Inclusion de théories pour questionner avec plus de précision les effets du modèle, apporter des réponses et pérenniser son utilisation. L'équipe du CSVC pourrait ainsi :
 - Offrir un soutien à l'application du modèle : coordination, concertation, formation et recherche.
 - Offrir un soutien pour dynamiser le travail en partenariat et pour organiser des rencontres de personnes en autorité et de personnes-ressources.
 - Offrir aux besoins un accompagnement aux partenaires dans l'application des différentes mesures intersectorielles
 - Établir un plan de relève pour les formateurs et les formatrices.
 - Favoriser la mixité d'organisations dans le choix des personnes appelées à former le personnel ayant des mandats d'évaluation des risques pour la sécurité des victimes (adultes et mineures) et des proches, incluant le conjoint (risque de suicide).
 - Rassembler les documents pertinents à transmettre à ceux nouvellement nommés à titre de personnes en autorité et de personnes-ressources. S'assurer de transmettre les savoirs et les savoir-faire.

LE CSVC ET SES ACTIVITÉS

2. Offrir systématiquement l'accès à une expertise d'encadrement pour toutes les personnes qui ont des questions, des interrogations et qui veulent valider leur cheminement dans un contexte d'application du modèle CSVC.
3. Offrir de la supervision clinique et de l'accompagnement pour les cas réels, autrement dit du coaching à l'évaluation. D'une part, pour rassurer les personnes-ressources, et d'autre part, pour assurer des interventions les plus cohérentes possibles en lien avec le niveau de risque présent. Il est impératif d'avoir un encadrement chevronné afin de minimiser les impacts négatifs d'une sous-intervention comme d'une sûre-intervention. Cette action vise à mieux outiller les équipes de travail et donner une vision commune à l'égard de l'application des outils du modèle CSVC.
4. Favoriser des échanges à partir de situations réelles permettant d'apprendre dans quel contexte et comment les autres réalisent leurs actions.
5. Réunir annuellement les personnes en autorité et aux quatre mois les personnes-ressources des organisations partenaires. Idéalement, ces rencontres doivent rassembler les organisations partageant le continuum de services dans une région donnée. Prévoir, pour les personnes dont les mandats couvrent plus d'une région, une participation par visio-conférence. Ces rencontres

favorisent le maintien et le développement des compétences. Puis, encore faut-il que les organisations aient les moyens organisationnels pour le faire. Cela peut se traduire en prévoyant des ressources financières, notamment pour les frais de déplacement, de même qu'en dégagant du temps pour le personnel.

LA FORMATION

6. Effectuer une analyse d'opportunité afin de déterminer, pour chacune des organisations, le personnel à former en tenant compte du rôle des intervenants et de la pertinence quant à l'utilisation de la Grille d'évaluation des risques pour la sécurité du modèle CSVC.
7. Poursuivre le développement des formations en s'assurant de leur concordance avec les milieux visés (démographie, géographie, culture, etc.).
8. Concevoir une banque de vignettes cliniques à partir desquelles les intervenants peuvent se pratiquer et faire valider leurs résultats.
9. Cibler, au sein de la programmation annuelle, des formations pour les nouveaux venus dans les organisations. Lorsque pertinent offrir à plusieurs types d'organisations de se regrouper pour recevoir de la formation.
10. Favoriser le développement d'un langage commun et d'une vision commune, par une formation systématique d'une demi-journée de tous les intervenants œuvrant auprès victimes de violence conjugale et de leur conjoint. L'utilisation du langage commun, symbolisé par le Cadre commun, permet ainsi aux différents partenaires d'échanger et de partager les informations à risque. On vise ici les organisations qui n'assument pas de mandat d'évaluation systématique de la sécurité des victimes (ex : les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les policiers, etc.), ainsi que les organisations qui utiliseraient d'autres outils d'évaluation des risques.

L'ACCOMPAGNEMENT SUITE À LA FORMATION

11. Effectuer systématiquement un rappel de suivi auprès des personnes nouvellement formées, au cours des semaines suivant la formation.
12. Offrir un accompagnement systématique sous forme de banque d'heures aux organisations qui adhèrent au modèle CSVC. Cette banque d'heures peut être modulable en fonction du rôle et de la mission des organisations.
13. Favoriser les échanges de bonnes pratiques en organisant des discussions entre organismes similaires. Puis, pour pallier au problème de distance, l'utilisation d'une plateforme technologique faciliterait les rencontres.

LE MONITORAGE DES INTERVENTIONS

14. Prévoir l'informatisation du Canevas statistique afin de faciliter les données à recueillir. Ceci permettrait d'avoir un portrait plus précis de l'utilisation des outils du modèle (évaluation des risques et mesures intersectorielles).

15. Aider les organisations partenaires à développer un système de monitoring adapté à leurs types d'organisations afin que celui-ci s'intègre dans ses pratiques courantes et permette aux gestionnaires d'en vérifier les impacts sur son organisation.
16. Inviter les organisations à garder des traces du monitoring des situations en utilisant systématiquement le Canevas statistique désormais à leur disposition. Cet outil est utile, pertinent et opportun d'abord pour comptabiliser l'utilisation des outils, ensuite pour suivre l'évolution des situations. Et enfin, pour justifier les impacts de leur engagement pour leur organisation et pour les victimes.
17. Offrir une supervision et un accompagnement lors de l'introduction du Canevas statistique.

PARTENARIAT ET SUIVI CONCERTÉ DES SITUATIONS À HAUT RISQUE

18. Consolider la concertation en Mauricie avec l'ajout de partenaires, particulièrement les services policiers et l'ensemble des établissements du CIUSSS MCQ. Cet ajout permettrait d'enrichir les rencontres intersectorielles, car une concertation plus complète assurerait une meilleure cohésion des services.
19. Consolider le travail en partenariat visant à favoriser la création ou la consolidation d'un filet de sécurité, en encourageant la transmission des connaissances et le transfert de bonnes pratiques.
20. Pour l'implantation du modèle dans d'autres régions, favoriser l'implication du plus grand nombre de partenaires possible afin que le modèle CSVc puisse s'appliquer dans et hors du système judiciaire.

LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

21. Informer les victimes de violence conjugale, dans la mesure du possible, du niveau de risque pour leur sécurité et celle de leurs proches lorsque leur situation est codée ORANGE ou ROUGE. Aider les femmes à prendre conscience de la réalité de la situation sur leur sécurité.
22. S'assurer que les mesures d'évaluation du modèle CSVc prennent en considération le point de vue des victimes.

ANNEXE 1

LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS
ÉVALUATION DU MODÈLE D' ACTIONS INTERSECTORIELLES
CARREFOUR SÉCURITÉ EN VIOLENCE CONJUGALE

Section 1 - Le Modèle d'actions intersectorielles Carrefour sécurité en violence conjugale

Section 2 - Tournée des partenaires

- 2.1 Lettre aux partenaires
- 2.2 Liste des partenaires rencontrées
- 2.3 Outil : Schéma d'entrevue
- 2.4 Synthèse de la tournée des partenaires

Section 3 - Fiches d'appréciation de la formation

- 3.1 Cadre conceptuel des *Fiches d'appréciations de la formation*
- 3.2 Outil : Fiche d'appréciation de la formation « Initiation à l'évaluation de la sécurité des victimes de violence conjugale et de leurs proches »
- 3.3 Résultat : Compilation - Évaluation 2016 (19 février au 15 juin)
- 3.4 Outil : Fiche d'appréciation de la formation « Le secret professionnel et la confidentialité en cas de danger – loi 180 »
- 3.5 Résultat : Compilation Évaluation 2016 (4 et 7 avril 2016)
- 3.6 Collecte et traitement des données concernant les *Fiches d'appréciation de la formation*

Section 4 - Questionnaire Intégration des connaissances et amélioration des compétences

- 4.1 Cadre conceptuel du *Questionnaire Intégration des connaissances et amélioration des compétences*
- 4.2 Outil : *Questionnaire Intégration des connaissances et amélioration des compétences*
- 4.3 Résultat : Données fournies par Survey Monkey (PDF) - *Questionnaire Intégration des connaissances et amélioration des compétences*
- 4.4 Courriel invitation et consignes pour compléter le *Questionnaire Intégration des connaissances et amélioration des compétences*
- 4.5 Collecte et traitement des données concernant le *Questionnaire Intégration des connaissances et amélioration des compétences*

Section 5 - Canevas statistique

- 5.1 Cadre conceptuel du *Canevas statistique*
- 5.2 Outil : *Canevas statistique* comprenant les instructions de compilation
- 5.3 Résultat : Compilation des résultats 2015-2016 du *Canevas statistique*
- 5.4 Courriel invitation et consignes pour compléter le *Canevas statistique*
- 5.5 Collecte et traitement des données concernant le *Canevas statistique*

Section 6 - Fiche appréciation de la rencontre

- 6.1 Cadre conceptuel de la *Fiche d'appréciation de la rencontre*
- 6.2 Outil : *Fiche d'appréciation de la rencontre*
- 6.3 Résultat : Compilation des résultats 2015-2016 de la *Fiche d'appréciation de la rencontre*
- 6.4 Collecte et traitement des données concernant la *Fiche d'appréciation de la rencontre*

Section 7 - Travailler en partenariat

- 7.1 Cadre conceptuel du *Questionnaire Travailler en partenariat*
- 7.2 Outil : *Questionnaire Travailler en partenariat*
- 7.3 Résultat : Données fournies par Survey Monkey (PDF) - *Questionnaire Travailler en partenariat*
- 7.4 Courriel invitation et consignes pour compléter le *Questionnaire Travailler en partenariat*
- 7.5 Collecte et traitement des données concernant du *Questionnaire Travailler en partenariat*

Section 8 - Entrevues semi-dirigées avec les femmes victimes

- 8.1 Cadre conceptuel des *Entrevues semi-dirigées avec les femmes victimes*
- 8.2 Outil : Schéma des *Entrevues semi-dirigées avec les femmes victimes*
- 8.3 Mémo aux maisons d'hébergement
- 8.4 Formulaire d'information et de consentement
- 8.5 Résultat : Données fournies par Survey Monkey (PDF) - *Entrevues semi-dirigées avec les femmes victimes*
- 8.6 Résultat : Verbatim des entrevues - questions ouvertes
- 8.7 Collecte et traitement des données concernant les *Entrevues semi-dirigées avec les femmes victimes*

Section 9 - Description des six mesures d'actions intersectorielles**Section 10 - Rôle et responsabilités des personnes qui travaillent avec le modèle CSV**

ANNEXE 2

LE MODÈLE D' ACTIONS INTERSECTORIELLES CARREFOUR SÉCURITÉ EN VIOLENCE CONJUGALE

EXTRAITS : RAPPORT SYNTHÈSE

Projet de développement des actions intersectorielles
pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale
Phase II – Mise en œuvre, implantation et expérimentation du transfert
Octobre 2008 à novembre 2012
La Séjournelle

Tableau 1 – Les principes directeurs du CSVC

LES PRINCIPES DIRECTEURS DU CSVC	
1.	La violence conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.
2.	La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention.
3.	La sécurité et la protection des victimes, des proches et du conjoint (risque suicidaire) nécessitent des interventions intra sectorielles et intersectorielles collectives, cohérentes et concertées.
4.	Toute intervention auprès des victimes doit être basée sur le respect de leur autonomie et reposer sur leur capacité à reprendre le contrôle de leur vie.
5.	Les victimes et les proches doivent avoir accès à un réseau de soutien.
6.	Toute intervention en matière de violence conjugale doit tenir compte des effets de cette violence sur les enfants et viser à les atténuer.
7.	Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents et doivent en assumer les conséquences.
8.	Les actions auprès des conjoints violents doivent favoriser la reconnaissance de leur responsabilité et leur réhabilitation.
9.	Les actes criminels commis dans un contexte de relation conjugale doivent être judiciairisés.
10.	L'information provenant de la victime est une source privilégiée en matière d'évaluation de sa sécurité, de ses proches et, le cas échéant, du conjoint violent.
11.	Les organisations partenaires ont, dans le respect de leurs mandats, contraintes et limites, un rôle à jouer en regard de la sécurité des victimes et de leurs proches et ce, sans présumer qu'une autre personne a déjà pris les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de ces personnes.
12.	Le droit à la vie privée des victimes, des proches et des conjoints violents ne peut être limité que par les mesures nécessaires à la protection de leur droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité de leur personne et de leur droit au secours, et ce tel que prévu par la Charte des droits et libertés de la personne et les lois encadrant ces droits.

Illustration 2 – Organigramme du modèle CSVC

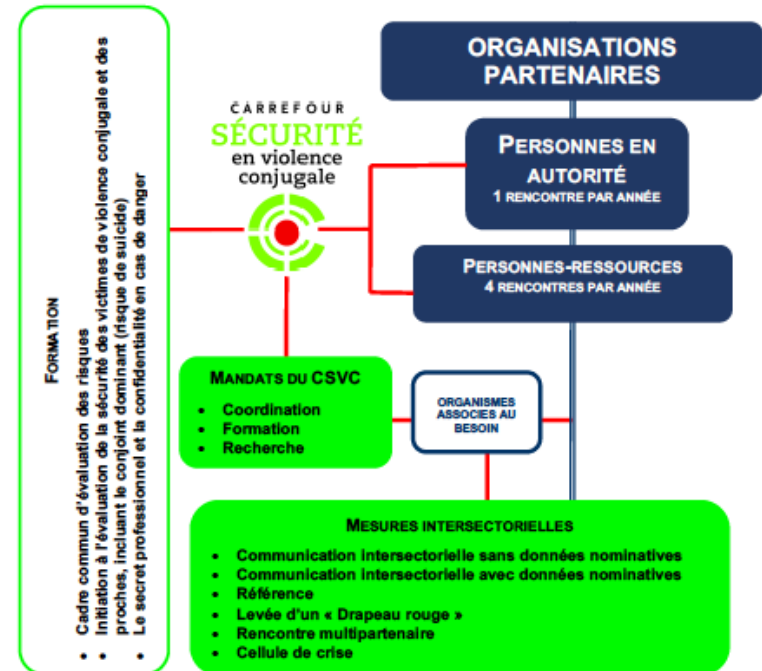
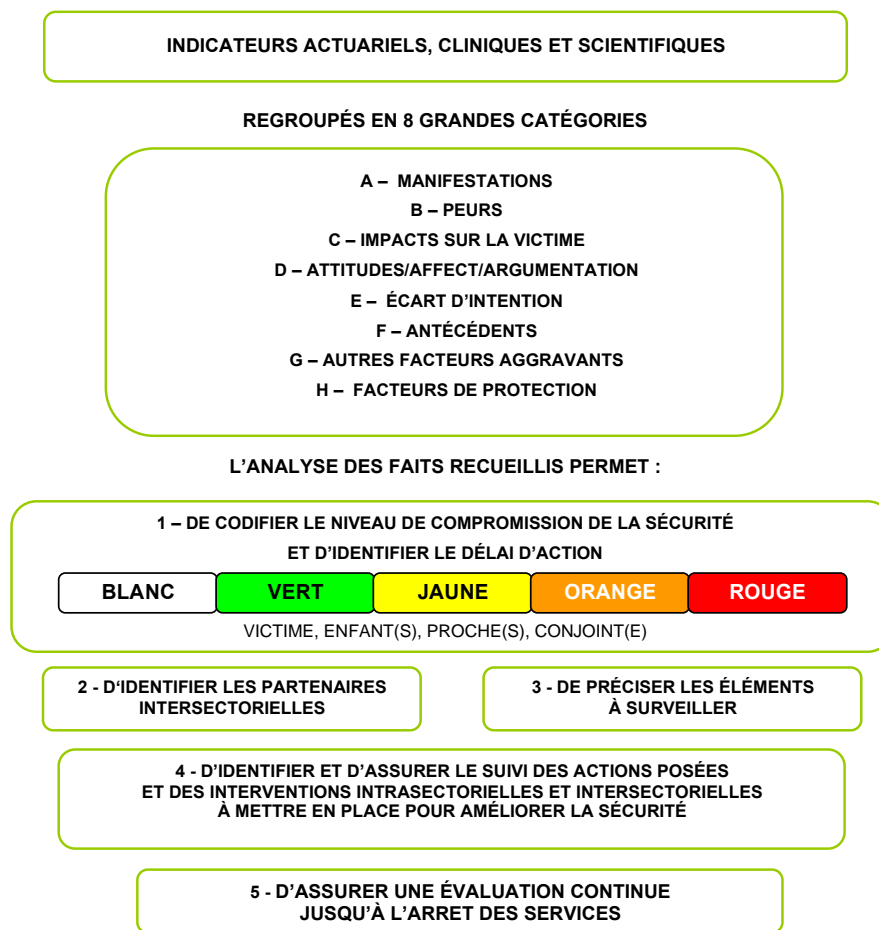


Tableau 3 – Le Cadre commun

CADRE COMMUN D'ESTIMATION DES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE, DES PROCHES ET DU CONJOINT VIOLENT	
BLANC	Insuffisance d'information pour estimer s'il existe ou non un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort, dont le suicide, ou de blessures graves, menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.
VERT	L'information et son analyse permettent d'estimer qu'il n'y a plus de danger imminent de mort, dont le suicide, ou de blessures graves, qui menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.
JAUNE	L'information et son analyse permettent d'estimer qu'il n'y a pas de motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort, dont le suicide, ou de blessures graves, menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.
ORANGE	L'information et son analyse permettent de souçonner qu'un danger imminent de mort, dont le suicide, ou de blessures graves, menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.
ROUGE	L'information et son analyse permettent d'estimer que nous sommes en présence d'un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort, dont le suicide, ou de blessures graves, menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.

Illustration 3 – Les sections de la Grille d'évaluation
des risques pour la sécurité des victimes
et des proches – Outil validé

SEUL UNE CODIFICATION ROUGE PERMET DE LEVER LA
CONFIDENTIALITÉ SANS AUTORISATION

LES MESURES INTERSECTORIELLES DU MODÈLE CSVC

Le fait de partager avec d'autres organismes et personnes la responsabilité d'améliorer la sécurité des victimes et celle de leurs proches, dont le conjoint, est une prémisses à la mise en place et à l'utilisation du Modèle d'actions intersectorielles. L'activation des mesures intersectorielles se fait en fonction du niveau de compromission de la sécurité et du besoin d'agir en complémentarité et cohérence avec d'autres partenaires. Les mesures expérimentées sont :

1. Communication intersectorielle sans données nominatives
2. Communication intersectorielle avec données nominatives
3. Référence intersectorielle
4. Levée d'un drapeau rouge
5. Rencontre multi partenaires
6. Cellule de crise

1. La communication intersectorielle sans donnée nominative

La mesure « communication intersectorielle sans donnée nominative » permet à un intervenant de faire appel à l'expertise d'un autre partenaire pour améliorer l'efficacité de son travail. Lorsque l'expertise d'une personne-ressource est sollicitée par plusieurs autres les rencontres trimestrielles sont alors utilisées à cette fin. Cette mesure de soutien professionnel ne requiert pas l'autorisation de la personne concernée, puisque aucune information personnelle permettant de l'identifier n'est communiquée.

Exemple : Un policier contacte une maison d'hébergement pour avoir des précisions sur ses critères d'admission afin d'orienter la personne vers la ressource la plus appropriée à ses besoins.

2. La communication intersectorielle avec données nominatives

La mesure « communication intersectorielle avec données nominatives » a pour objectif de permettre à deux organismes ou plus de coordonner leurs actions respectives. Elle favorise la cohérence des interventions dans des champs d'intervention complémentaires (Intervention sociale et intervention judiciaire – Intervention auprès des victimes et intervention auprès des agresseurs, par exemple).

À moins d'être dans une situation codée ROUGE, l'application de cette mesure nécessite l'autorisation éclairée des personnes concernées. Les informations communiquées doivent se limiter aux renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication. Le résultat de l'évaluation du niveau de risques et les indicateurs significatifs sont des informations à communiquer alors que des détails portant sur la vie privée du couple ne le sont pas.

Exemple 1 : Une intervenante en lien avec une victime dont le niveau de risques pour sa sécurité est codé ORANGE contacte, avec son autorisation, le service d'aide pour conjoint, afin de l'informer que leur client recevra une requête de divorce à telle date et que cela peut faire passer le niveau de risques d'un code ORANGE à un code ROUGE avec un risque d'intensification des risques de suicide pour monsieur. Elle contacte également l'intervenant de monsieur au Centre de santé de de services sociaux (secteur santé mentale).

Exemple 2 : Une intervenante auprès d'une victime contacte, avec l'autorisation de celle-ci, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, pour l'informer des résultats de l'évaluation de la sécurité de madame, de ses enfants ainsi que des scénarios de protection mis en place.

3. La référence

Depuis des décennies, la « référence » est l'une des mesures de collaboration les plus appliquées au Québec pour diminuer l'incidence de la violence conjugale. Les procédures de références intersectorielles relèvent en général de politiques internes aux organisations. Les protocoles de référence socio-judiciaires sont des exemples d'entente intersectorielle engageant les organisations signataires à communiquer et à recevoir des informations nominatives avec l'autorisation de la personne en cause. Ce type d'entente, si elle favorise l'accès aux ressources, n'autorise pas la communication d'informations sur la situation de violence conjugale.

L'illustration à la page suivante permet de constater comment, à partir d'une mesure de « référence » avec communication autorisée de données nominatives, il est possible à un ensemble d'organisations de se mobiliser pour coordonner leurs actions et diminuer les risques pour la sécurité des victimes de violence conjugale, de leurs proches et du conjoint.

Exemple : Dans un premier temps, la responsable de l'information auprès des victimes de la Commission québécoise des libérations conditionnelles évalue que le niveau de risque est codé ORANGE mais qu'il pourrait passer à du ROUGE si madame pose des limites à monsieur à sa sortie de prison. Elle applique alors les procédures propres à son organisation et obtient l'autorisation de référer madame à une maison d'hébergement et d'informer les policiers de sa situation.

Dans un deuxième temps, la maison d'hébergement rejoint la victime qui accepte de recevoir des services en externe. Avec l'application des procédures d'évaluation des risques, il apparaît qu'il est raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace madame et sa sœur.

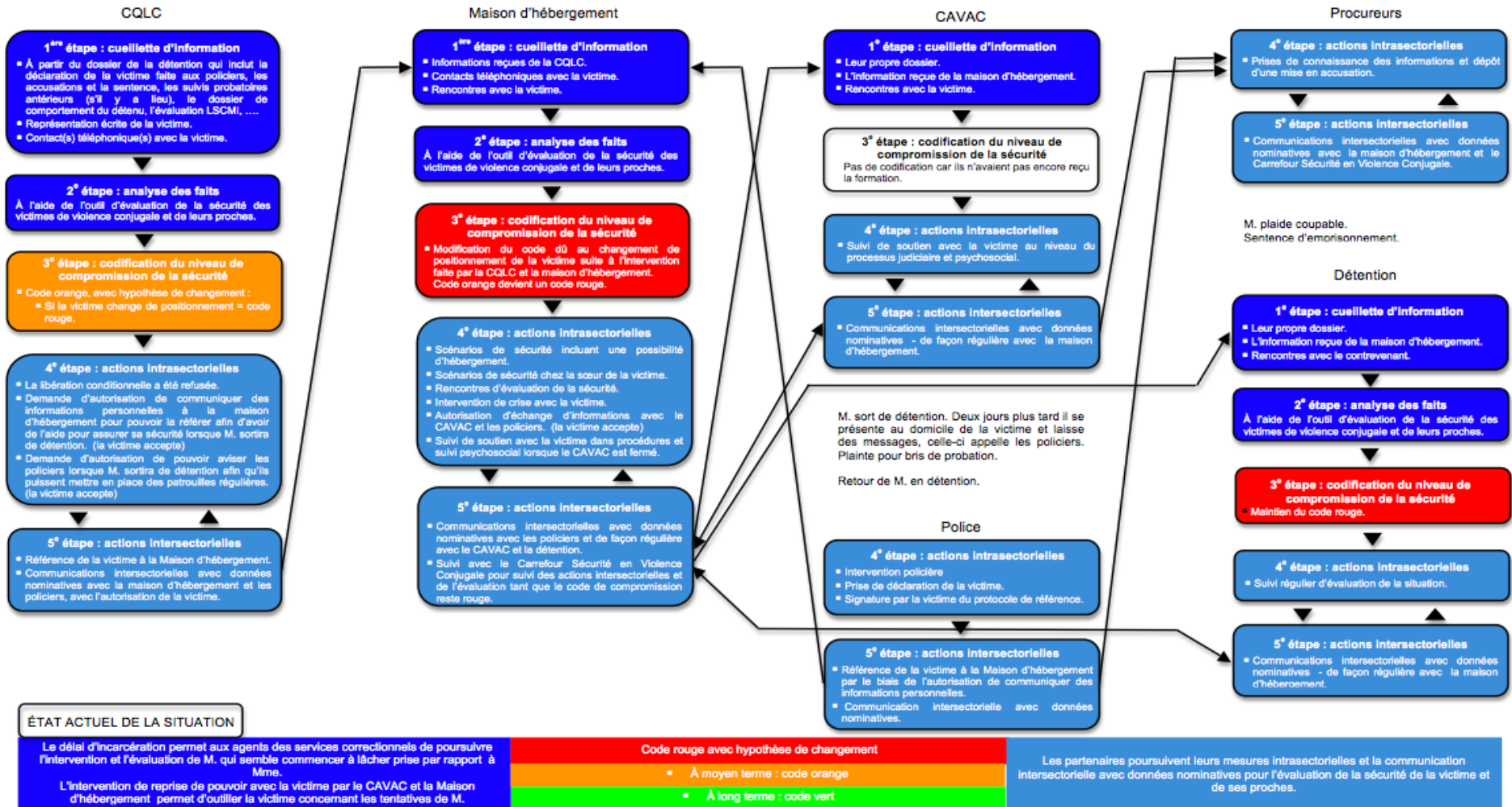
La maison applique alors les procédures intra sectorielles propres à son organisation. Il est à noter que même si la codification ROUGE permet à la personne-ressource de la maison d'hébergement de communiquer avec toute personne ou organisation susceptible de venir en aide à madame et ce, sans son accord, cette autorisation a été donnée par madame. Le personnel de la maison d'hébergement a donc communiqué avec la personne-ressource du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) qui a pu relancer madame pour lui offrir à nouveau de l'aide.

La personne-ressource de l'Établissement de détention a été informée des résultats de l'évaluation. Un « drapeau rouge » a été levé auprès des services policiers pour qu'ils soient informés de l'adresse de résidence de madame et de sa sœur et les résultats de l'évaluation de sécurité leur a été communiqués.

Par la suite, chaque organisation a agi en fonction de ses mandats et responsabilités

Illustration 4 :

EXEMPLE DES IMPACTS DE L'APPLICATION D'UNE MESURE DE RÉFÉRENCE



4. Rencontre multipartenaires

La mesure « rencontre multipartenaires » est activée lorsqu'un partenaire a besoin d'échanger de l'information afin de planifier et de coordonner ses actions avec d'autres.

L'échange d'informations se fait avec l'autorisation des personnes en cause à moins qu'il ne s'agisse d'une situation où une autorisation n'est pas requise selon les dispositions de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes

C'est la personne-ressource de l'organisation qui assume la responsabilité d'activer cette mesure. Elle peut appuyer sa décision sur la Grille d'évaluation des risques pour la sécurité. Elle peut procéder par conférence téléphonique ou invitant les organisations à participer à une rencontre.

L'implication d'un secteur est déterminée par la contribution qu'il peut apporter à l'amélioration de la sécurité des victimes, du conjoint et des proches. Dans le même ordre d'idées, les secteurs d'intervention comme les Centres jeunesse, les services de première ligne en santé mentale, les services d'immigration, les milieux d'enseignement, etc., participent à l'application des mesures intersectorielles lorsqu'ils peuvent agir dans le cadre de leur mandat pour améliorer la sécurité des personnes en matière de violence conjugale et qu'ils acceptent de le faire. Il est à noter que les partenaires sollicités, ne peuvent eux-mêmes divulguer des renseignements personnels à moins qu'ils ne considèrent que, dans un cas donné, les dispositions de la loi s'appliquent ou encore s'ils détiennent le consentement des personnes en cause.

Rôles et responsabilités de la personne-ressource :

- Partager les renseignements qu'elle possède et qui sont nécessaires aux fins poursuivies par la communication multi partenaires ;
- Participer à la recherche de solutions ;
- Voir à la mise en place et au suivi des actions relevant de son organisation ;
- Faire un suivi de la situation avec les partenaires concernés et au besoin avec le personnel du Carrefour;
- Évaluer l'impact des actions mises en place pour améliorer la sécurité de la victime, de ses enfants, de ses proches ou du conjoint et, au besoin, les modifier.

Le Carrefour sécurité en violence conjugale est responsable d'organiser et d'animer les rencontres multipartenaires.

5. La cellule de crise

Pour les situations où le délai pour planifier et coordonner des actions intersectorielles est court (quelques jours), la mesure intersectorielle « cellule de crise » s'applique.

Pour constituer une cellule de crise, le partenaire demandeur a un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort (incluant le suicide) ou de blessure grave (physique ou psychologique) menace une personne ou un groupe de personnes identifiables, tel que défini par la loi. Tout comme pour la mesure « communication multi partenaires » les partenaires sollicités ne peuvent eux-mêmes divulguer des

renseignements personnels à moins qu'ils ne considèrent que les dispositions de la loi s'appliquent ou encore s'ils détiennent le consentement des personnes en cause.

La personne-ressource communique avec le personnel du Carrefour sécurité en violence conjugale (CSVC) afin d'activer la mesure. Les organisations pouvant contribuer à améliorer la sécurité sont identifiées et inviter à participer. Le personnel du Carrefour prend en charge l'organisation de la cellule de crise (lieu et heure selon les disponibilités des partenaires, animation). Les personnes ressources peuvent, si elles le désirent, se faire accompagner par la personne responsable du dossier dans leur organisation, afin de disposer de l'information la plus pertinente qui soit.

Rôles et responsabilités de la personne-ressource :

- Partager les renseignements qu'elle possède et qui sont nécessaires aux fins poursuivies par la communication multi partenaires ;
- Participer à la recherche de solutions ;
- Voir à la mise en place et au suivi des actions relevant de son organisation ;
- Faire un suivi de la situation avec les partenaires concernés et avec le personnel du Carrefour ;
- Évaluer l'impact des actions mises en place pour améliorer la sécurité de la victime, de ses enfants, de ses proches ou du conjoint et, au besoin, les modifier.

Précisons qu'en deux ans d'expérimentation (2010-2012), la mesure intersectorielle « cellule de crise » n'a été activée qu'une seule fois, et cela au tout début de la mise en place du Modèle dans le district judiciaire de Saint-Maurice.

Par la suite, les situations à hauts risques pour la sécurité des victimes, de leurs proches et du conjoint ont toutes été traitées en utilisant la mesure « communication intersectorielle avec données nominatives ». Les organismes partenaires ont identifié plus rapidement les situations à hauts risques et ont ainsi pu planifier et coordonner leurs actions avant qu'ils ne se retrouvent devant l'obligation de devoir agir en quelques jours seulement. L'activation de la mesure « cellule de crise » est donc exceptionnelle car l'application du Modèle permet d'identifier plus rapidement les situations présentant des dangers imminents de mort ou de blessure grave, incluant le suicide.